

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du mardi 15 octobre 2019



Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 15 octobre 2019, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Etaient présents : Mesdames Chantal MOFFELEIN, Ludivine DEGROOTE, Messieurs Jean-Luc CLEENEWERCK, Mesdames Ginette COUVREUR, Amélie DASSONVILLE, Messieurs Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE, Monsieur Jean Sylvain ARNAUD, Madame Doriane BROUTIN.

Etaient absents et excusés : Monsieur Jean-Bernard BACK donne pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Madame Régine RYCKELYNCK donne pouvoir à Madame Chantal MOFFELEIN, Madame Anne-Marie PITREL donne pouvoir à Monsieur Etienne POIDEVIN, Madame Catherine CHOQUET donne pouvoir à Madame Ginette COUVREUR.

Etaient absents : Monsieur Christophe DEBAVELAERE, Madame Isabelle VIENNE, Madame Marina MARTEL, Madame Dominique FOREST.

La séance débute à 19h20

- **Finances : Indemnité de conseil au comptable**

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK rappelle que le perceptrice, Madame Claire HOGUET, perçoit une indemnité de la commune avec un taux fixée à 100 %.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de délibération.

- **Finances : Admission en « créances éteintes »**

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK explique que suite à la décision de la commission de surendettement des particuliers, il est demandé au conseil municipal de procéder à une admission en créances éteintes pour un montant de 1 155,21 €. Cette charge sera imputée au compte 6542, qui enregistre les créances pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible. L'irrecouvrabilité s'impose au comptable et à la collectivité.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette demande d'admission en créances éteintes.

- **Finances : Décision Modificative n°2**

Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK présente la section de fonctionnement. Plusieurs comptes ont été diminué car vraisemblablement les crédits ouverts ne seront pas consommés. La taxe foncière inscrite au budget primitif ne prenait pas en compte la vente du Groënhof. La taxe foncière de ce bâtiment s'élevait à environ 8000 euros. C'est donc 16 456 € qui viennent en diminution de crédit. A l'inverse, il y a une augmentation de crédits pour le compte 6542 « Créances éteintes » et 6615

« Intérêts courant » à hauteur de 1656 €. Enfin un virement à la section d'investissement à hauteur de 14 800 € est prévu.

Concernant la section d'investissement, une opération d'ordre est nécessaire pour imputer correctement une subvention du département de 100 000 €. Une diminution de crédits est prévu au compte 2313 à hauteur de 6000 €. Une augmentation de crédits au compte 2188 pour le remplacement des chaudières à l'école maternelle Victor HUGO pour 22 000 €.

Monsieur le Maire explique l'entreprise MGC, en charge de l'entretien et la maintenance, a refusé de redémarrer les chaudières de l'école maternelle car elles ont été jugées trop vétustes. Une demande de devis a été réalisée auprès de MGC et de EIFFAGE ENERGIES. MGC a obtenu le marché pour un montant total de 21 948 € TTC.

Enfin un ajustement de crédits de 1200 € est prévu au compte 10 222 « FCTVA » après réception de la notification. Pour rappel, le FCTVA permet à une collectivité de récupérer la TVA après paiement de celle-ci.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

• **SIDEN-SIAN : Avis sur de nouvelles adhésions**

Monsieur le Maire présente l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de CHIVY-LES-ETOUVELLES, ETOUVELLES et LAVAL-EN-LAONNOIS (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- de la Commune de BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS (Nord) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"
- de la Commune de PRONVILLE-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- des Communes d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX et CROIX-FONSOMME (Aisne) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)

→ Ainsi que l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de BEURAIN (Nord) avec transfert des compétences "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces demandes d'adhésion.

- **Administration générale : Convention tripartite pour la mise à disposition d'un agent pour une mission de Délégué à la Protection des Données**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, un accord de principe a été donné pour participer à la mutualisation d'un délégué à la protection des données dans le cadre du RGDP. Il s'agit de faire appel à un agent du CDG59 mis à disposition contre rémunération. Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention tripartite et tous les documents afférents.

- **Administration générale : Dénomination des rues du Domaine des Prés**

Considérant la nécessité de dénommer les rues du nouveau lotissement du Domaine des Prés pour les services fiscaux. Le conseil municipal acte, à l'unanimité, la dénomination des rues du Domaine des Prés. A savoir :

- Rue des Prés
- Rue des Bleuets

- **Personnel : Création du poste adjoint technique à temps non-complet 24/35^{ème}**

Monsieur le Maire rappelle le contexte, l'agent chargée de la restauration scolaire souhaite réduire son temps de travail et bénéficier de l'ensemble des vacances scolaires. S'agissant d'un agent à temps non complet (30H/semaine), il n'est pas possible de lui accorder un temps partiel.

La solution trouvée est d'annualiser son temps de travail et de lui proposer un emploi à 24H/semaine.

Pour cela, il faut créer un nouveau poste (délibération de ce jour) et demander au comité technique du Centre de Gestion 59, l'autorisation de fermer le poste à 30H/semaine ainsi que l'annualisation du temps de travail de l'agent concerné.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création du poste.

- **Centre social : Modification des tarifs**

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs de la pause méridienne pour les accueils de loisirs selon le tableau joint.

TARIFS pause méridienne accueil de loisirs Vacances

	0-369	370-499	500-700	701-800	801-900	plus de 901
forfait repas*	9,30 €	9,30 €	9,30 €	9,30 €	9,30 €	9,30 €
forfait animation*	2,50 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

* Inscription à la semaine et aux 2 forfaits obligatoires

Tarifs pour les extérieurs

	0-369	370-499	500-700	plus de 701
forfait repas*	10,25 €	10,50 €	10,75 €	11,00 €
forfait animation*	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €

* Inscription à la semaine et aux 2 forfaits obligatoires

Le conseil municipal valide ces nouveaux tarifs à l'unanimité.

- **Centre social : Recrutement et rémunérations des agents contractuels**

Depuis 2018, le conseil municipal doit prendre une délibération autorisant monsieur le maire à effectuer les recrutements nécessaires pour les accueils de loisirs. Ces agents sont recrutés pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

A ce titre sont régularisés :

- Les 35 postes au maximum d'animateurs à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C.
- Les 3 postes au maximum d'animateurs à non temps complet à raison de 20,5/35^{ème} dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C.
- Le poste de directeur à temps complet dans le grade d'animateur relevant de la catégorie hiérarchique B.
- Le poste de directeur adjoint à temps complet dans le grade d'animateur relevant de la catégorie hiérarchique B.

La rémunération reste identique à la délibération prise le 26 septembre 2014, à savoir :

- ❖ Directeur, sur la base du 9^{ème} échelon, grille animateur du cadre d'emploi animateur territorial.
- ❖ Directeur adjoint sur la base du 5^{ème} échelon, grille animateur du cadre d'emploi animateur territorial.
- ❖ Animateur diplômé ayant le BAFA complet, sur la base du 7^{ème} échelon, grille adjoint d'animation territorial du cadre d'emploi adjoint territorial d'animation.
- ❖ Animateur stagiaire ou en formation BAFA, sur la base du 3^{ème} échelon, grille adjoint d'animation territorial du cadre d'emploi adjoint territorial d'animation.
- ❖ Animateur non diplômé, sur la base du 1^{er} échelon, grille adjoint d'animation territorial du cadre d'emploi adjoint territorial d'animation.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette délibération.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil du départ de deux agents : Monsieur Frédéric DEBLOCK, agent technique et de Madame Odile DAMOISY, directrice du centre social.
- Monsieur le Maire informe également le conseil sur la fin des travaux rue Nouvelle et du déplacement de la benne à déchets verts de la place Van Bockstaël vers l'indivision Dannoot.
- La borne IRVE est installée et en fonctionnement.
- Madame Doriane BROUTIN souhaite savoir si le Domaine des Prés est déjà en sens unique suite à l'accident survenu ce lundi 14 octobre. Ce n'est pas encore le cas mais Monsieur le Maire va prendre contact avec Pierres et Territoires pour implanter des stop temporaires à la sortie du lotissement.
- Monsieur le Maire indique que le PLUI a été également rejeté par le Préfet. Celui-ci demande à la Communauté de Communes de ne pas inclure dans les calculs de terres à construire les projets déjà validés et commencés.
- Madame Doriane BROUTIN signale que des véhicules traversent l'indivision Dannoot.

- Monsieur Jean-Sylvain ARNAUD transmet à monsieur le Maire les remerciements des riverains de la rue de Bambecque puisque les terrains des nouveaux arrivants du Domaine des Prés ne seront pas accolés aux jardins des riverains de la rue de Bambecque.

La séance est levée à 20 heures.